

Madame la Présidente,

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, Chers collègues et amis,

Je souhaite en premier lieu remercier l'Acim et sa présidente, ainsi que la Mairie et les bibliothèques de Metz, de l'invitation faite à l'Inspection générale des bibliothèques de participer à cette nouvelle édition de ce qui est devenu depuis une quinzaine d'années le rendez-vous annuel incontournable des bibliothécaires musicaux et, au-delà, de tous ceux qui sont attachés à la place de la musique dans le secteur culturel. Le doyen de l'IGB, mes collègues et moi-même sommes très honorés de cette invitation. Quant à moi, à titre personnel, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de représenter l'Inspection à ces rencontres, car je n'oublie pas que j'ai commencé ma carrière dans les bibliothèques comme discothécaire (le mot n'est plus d'usage, mais ce qu'il a pu représenter dans les années pionnières de la musique en bibliothèque reste) et je continue de me sentir en étroite familiarité avec toutes celles et tous ceux qui se consacrent à la musique – sous toutes ses formes et toutes ses manifestations – dans les bibliothèques.

En ma qualité de représentant de l'IGB, je voudrais saisir cette occasion pour vous faire partager, au seuil de ces journées, les convictions et préoccupations des inspecteurs sur trois points en particulier – je n'irai pas plus loin, car je dois être bref.

La première préoccupation est celle de la formation des professionnels. L'enquête que l'Acim a conduite en 2013-2014 sur cette question a permis de mesurer la force de la demande, tout particulièrement en formation continue. Trois domaines ont été identifiés comme prioritaires : numérique et web, genres musicaux, enfin médiation et animation, sujet que vous allez explorer dans la multiplicité de ses aspects aujourd'hui et demain. Nous partageons avec vous, à l'IGB, cette conviction que la formation est une des clés de la réussite, en termes d'accueil des publics, de médiation des contenus ou d'action culturelle. Je voudrais pour ma part insister sur l'urgence de repenser la formation initiale des bibliothécaires sur la musique (comme d'ailleurs sur l'audiovisuel), à tous les niveaux, en particulier à celui des cadres A, quel que soit l'environnement institutionnel ou le type de bibliothèque : c'est indispensable pour que les directeurs et les cadres des bibliothèques puissent porter les projets relatifs à la musique auprès des décideurs et des élus, avec la même force que les projets patrimoniaux ou les dossiers autour du livre. A l'heure où les filières de formation post concours de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale se séparent (et sans doute pour de nombreuses années, ce que l'on ne peut que regretter, une fois encore), cette nécessité est encore plus urgente, pour maintenir un socle commun de connaissances et une identité professionnelle commune, sans préjudice des appartenances institutionnelles.

La deuxième préoccupation est celle de la place consacrée à la musique dans les débats publics touchant non seulement les bibliothèques mais aussi l'ensemble du secteur éducatif et culturel. Qu'il s'agisse de la réforme territoriale en cours, de l'éducation artistique et culturelle à l'école et en dehors de l'école, ou encore de la place laissée aux usages collectifs dans les réformes annoncées du droit d'auteur, les professionnels de la diffusion et de la médiation musicale ont chaque fois quelque chose à dire et doivent savoir se faire entendre. Votre action collective, à travers l'Acim par exemple, est à cet égard essentielle et produit, on le voit depuis dix ans, des résultats encourageants. Mais nous avons la conviction qu'elle doit s'inscrire

encore plus fortement qu'aujourd'hui dans l'ensemble des débats professionnels et même s'y imposer : dans les associations nationales en particulier, je pense à l'ABF, à l'ADBDP, à l'ADBGV, à l'IABD (liste non exhaustive), mais aussi dans le dialogue avec les institutions.

La troisième préoccupation concerne les moyens. Les bibliothécaires musicaux ont été les premiers à subir les conséquences de la révolution provoquée par le numérique et par Internet, puisque c'est la filière musicale qui a été la première touchée. Aujourd'hui, c'est le secteur audiovisuel qui souffre, demain ce sera le livre. Et nos collègues du livre auraient grand tort de croire qu'ils échapperont au phénomène. A vous de leur donner du courage pour affronter une situation à laquelle peu sont préparés. Vous avez relevé le défi, par l'évolution de l'offre documentaire, des services, des pratiques. Vous avez réaffirmé en 2011, dans un manifeste, que « la musique avait toute sa place en bibliothèque » - nous partageons complètement cette conviction. Il n'en reste pas moins que, dans le paysage actuel, défendre ses moyens devient de plus en plus difficile. Sur les collections de disques, par exemple, on connaît le cercle vicieux créé par la baisse des inscriptions et des prêts : les collections, faute de crédits suffisants, s'appauvrissent et la spirale de la baisse s'accélère inexorablement... Je tenais donc à vous dire, au nom de mes collègues et au mien, qu'en tant qu'inspecteurs, dans le cadre de nos missions d'évaluation d'établissements, nous sommes extrêmement attentifs au niveau des crédits accordés pour les collections musicales, à la place et au dynamisme des espaces et des secteurs musique dans les bibliothèques et à la place qui leur est faite dans la stratégie des établissements et des collectivités. Et que nous tenons toujours le même discours, le vôtre précisément : que la musique doit avoir toute sa place dans les bibliothèques.

Bref, filons la métaphore musicale : il faut croire aux lendemains qui chantent !

Je vous souhaite de très fructueuses journées et vous renouvelle nos remerciements pour votre invitation à y participer.

Yves Alix